



Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°13-2016  
DU 15 DECEMBRE 2016

**PROPOSITION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SUPERFICIE AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE, SUR LA PARCELLE N° 492, FEUILLE 7, SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

Vu la demande des Services Industriels de Genève (ci-après SIG) de leur accorder une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux exigences nouvelles une construction légère en élévation sur la parcelle N° 492, feuille 7 de la commune de Perly-Certoux,

vu la nécessité pour les SIG de disposer de cette construction légère qui sera un coffret de coupe pour câbles basse tension,

vu le plan de servitudes N° 35-05.12 Bc établi par les SIG,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour ».

1. D'accepter que soit inscrite au profit des SIG sur la parcelle N° 492, feuille 7 de la commune de Perly-Certoux, une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux nouvelles exigences une construction légère en élévation telle que prévue dans le plan de servitudes annexé.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié nécessaire.

Pour M. René Gisiger, Président  
Jacques Mierlé,  
Secrétaire général